

L'affaire Guibord : ou comment ressaisir le mort par le vif
Robert Hébert, *Le procès Guibord ou l'interprétation des restes*, Montréal, Tryptique, 1992, 193 pages.

Francine Gagnon

Volume 35, numéro 4-5 (208-209), août–octobre 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/31570ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gagnon, F. (1993). Compte rendu de [L'affaire Guibord : ou comment ressaisir le mort par le vif / Robert Hébert, *Le procès Guibord ou l'interprétation des restes*, Montréal, Tryptique, 1992, 193 pages.] *Liberté*, 35(4-5), 258–264.

ESSAI

FRANCINE GAGNON

L'AFFAIRE GUIBORD : OU COMMENT RESSAISIR LE MORT PAR LE VIF

Robert Hébert, Le procès Guibord ou l'interprétation des restes, Montréal, Tryptique, 1992, 193 pages.

Nous respectons les cendres de nos ancêtres, parce qu'une voix nous dit que tout n'est pas éteint en eux.

Chateaubriand

Dans toute histoire des idées, des hommes, des institutions, on retrouve ce qu'on pourrait appeler des *temps morts*. L'affaire Guibord (1869-1875) n'est plus aujourd'hui qu'un incident isolé, fossilisé dans les manuels d'histoire, alors qu'elle méritait amplement ce livre dense que vient de commettre Robert Hébert. Par-delà le refus de sépulture en terre catholique pour ce membre de l'Institut canadien, Hébert interroge l'histoire coloniale des idées au Québec, les actes juridiques et leurs intrigues, la résurgence du phénomène religieux, la censure institutionnelle et, ultimement, la mort.

En fait, pour comprendre les enjeux de cette bataille juridique, il faut traverser le triangle des servitudes : Paris-Rome-Londres. Cette tendance à disparaître devant les cendres de pouvoir, sorte de flottement existentiel,

nous place d'entrée de jeu dans les replis de l'histoire, là où la débâcle des décrets impériaux nous foudroie dès l'instant où nous cherchons à nous définir nous-mêmes, qu'il s'agisse de la reconnaissance culturelle de la France, de la bénédiction paternelle du Saint-Siège ou de la sagesse constitutionnelle anglaise.

Au Québec, il s'agissait pour l'Église ultramontaine triomphante de faire de l'Institut canadien un cas d'épèce afin d'amortir la charge revendicatrice des radicaux de l'époque et, objectif à peine voilé, de les faire disparaître de la carte géopolitique. Résultat : le mouvement contestataire sera englouti devant l'abominable Homme des prêches, Mgr Bourget. Heureusement émergent encore des traces, sillons crépusculaires ou restes gênants, que nous pouvons reconstituer grâce au faisceau interprétatif déployé par l'auteur.

Mais qui était donc ce Guibord ? Un simple typographe qui a eu le malheur d'être le premier membre de l'Institut canadien à s'envoler vers d'autres cieux. Toutefois, il n'avait sûrement pas prévu que ce voyage vers l'au-delà prendrait des allures de cirque, trimballé qu'il fut entre différents cimetières, recevant en guise de sympathie le supplice de la lapidation pour terminer son périple en terrain déconsacré. Or, le grand Inquisiteur, dans ce branle-bas, est nul autre que Mgr Bourget, lequel s'est servi de Guibord comme bouc émissaire afin de repousser le spectre de la modernité, car l'Institut canadien contenait en son sein des libres penseurs, héritiers de Papineau, têtes fortes à la Louis-Henri Dessaulles, bref, ceux qu'on appelle, depuis l'affaire Dreyfus, des *intellectuels*. Parmi ceux-ci, il y avait également Joseph Doutre, avocat de son métier, qui défendra avec acharnement et audace son ami (feu) Guibord. Hébert a d'ailleurs eu la main heureuse en rendant publique sa plaidoirie. On peut du reste se demander, à la lumière de ce texte éclaté, polémique, comment il se fait qu'il aura fallu attendre

un peu plus d'un siècle avant de pouvoir avoir accès à ce document charnière non seulement dans les annales juridiques québécoises mais également eu égard à son contenu philosophique, une sorte de *lettre à la tolérance* qui, au moment où les cimetières sont profanés et la culture remisee, pourrait servir de méditations attentives.

C'est dans l'âme que le temps passe, puisque l'objet de l'attente devient celui de l'attention, puis celui de la mémoire.

saint Augustin

L'affaire Guibord va donner lieu à un chassé-croisé digne des romans de cape et d'épée, chacun des émissaires tentant de ramener le Québec dans le droit chemin.

Il est utile ici d'ajouter que Doure avait publié dans sa jeunesse un roman, *Les fiancés de 1812*, accompagné d'une préface incendiaire à l'égard des écrivains victimes des tics du parisianisme, se faisant le précurseur d'une éthique de la réception soucieuse de ne pas singer les consignes littéraires qui faisaient la manchette outre-mer. Ce Doure était donc doublé d'un pamphlétaire et le procès Guibord lui permettra de régler ses comptes avec toutes les instances qui s'employaient à fixer la direction des consciences. À commencer par les fanatiques de la *foi grasse*, ces ultramontains qui se gavent de facéties à force de redresser les torts, assommant au passage les quelques rares spécimens qui osent lire les livres défendus (Voltaire, Rousseau, et Sue en sus...) et manifestent de l'enthousiasme pour le progrès, au point même de souhaiter une annexion aux États-Unis.

À l'âge actuel de notre planète, ce système est exemplifié par la préparation du foie gras. L'éleveur place une oie dans une boîte, où l'œsophage et l'arrière-train du bipède se rapprochent durant la croissance, et produisent ce phé-

nomène contre-nature dont se repaissent les hommes gouvernés par le ventre. (...) La foi grasse, c'est le cerveau humain réduit à l'état d'une pâte inintelligente, qu'une classe de pâtissiers brevetés manipulent et transforment en toutes sortes de brioches fantastiques.

La hargne de Doutre à l'égard de ceux qui *emprisonnent et atrophient l'intelligence et la raison humaine pour en composer la foi grasse* et ce, au moyen de compressions morales, n'épargnera pas les Jésuites qui seront l'objet d'une charge impitoyable, citant à l'appui de sa colère et Michelet et Lahontan, allant jusqu'à féliciter les « Sauvages de ce continent qui avaient commencé à supprimer du sol canadien la première semence de la Sainte Société de Jésus ». Hébert fera d'ailleurs remarquer qu'il fut le premier déconstructeur du mythe martyrophile. Ce qui ne fut pas sans provoquer des remous au sein de la communauté. À ses dénigreur, il répondra que « les Sauvages n'ont pas eu d'historiens pour raconter les vexations intolérables qui les poussaient au désespoir. C'est à peine s'il existe d'autres archives historiques que celles des Relations des Jésuites eux-mêmes¹. » Après avoir déploré que l'histoire du Canada n'ait jamais été écrite sérieusement, il signalera, en guise de preuve, la

1. La jésuitophobie ne date pas d'hier. Les ouvrages de Jean Lacouture sur les Jésuites en témoignent éloquemment. Il est amusant de noter l'embarras de Lacouture devant une nouvelle image qui a alimenté cette critique des Jésuites et qui n'est pas sans rappeler la foi grasse de Doutre : celle du dindon. Cet emblème sera d'ailleurs officialisé dans le Petit Dictionnaire ultra, publié en 1823. Ajoutons qu'après avoir été bannis en 1773, les Jésuites seront peu à peu réhabilités au début du XIX^e siècle : « Dindon : bienfait des Jésuites, dont ces succulents animaux portent encore le nom dans certaines provinces de France. On sait que les dindons reconnaissants ont fait une pétition pour le rappel de ces bons pères. Si les pétitionnaires sont truffés, nul doute que la demande ne soit prise en considération. »

mutilation de la seconde édition de l'œuvre de François-Xavier Garneau. Puis, il aura cette phrase heureuse et ô combien perspicace : « il est bien à désirer que quelque *piocheur d'antiquités* surgisse au milieu de nous. »

Au moment où l'antique philosophie est, sinon écartée, du moins menacée par une réforme qui emprunte la casuistique de l'industrie, n'y a-t-il pas lieu de relire Doutré qui, faisant hier le procès de la gestion des âmes, trouverait des analogies troublantes avec le dirigisme qui congestionne de nouveau les réseaux pensants ? L'occasion est trop belle pour ne pas s'insurger de ce qu'une tradition anti-intellectuelle tenace balaie l'horizon de ses zones chercheuses, préférant se radouber aux aléas de l'empire de l'éphémère. Ainsi devons-nous procéder encore aujourd'hui à l'adoption de mesures empruntées ici et là et ficelées à la va-vite comme si nous surgissions à chaque fois du néant. Si on s'arrête une seconde sur le sens du mot *héritage*, ne faut-il pas d'ores et déjà envisager un deuil ? Or, quand on ne sait même pas enterrer ses propres morts, bien mince et frileux est le linceul qui nous unit à nous-mêmes.

Mais revenons sur cette longue affaire qui aurait fait les délices de Colombo. Le 2 mai 1870, le juge Mondelet donne gain de cause à la veuve Guibord. Mais, quatre mois plus tard, la Cour de révision renverse ce jugement sur des questions de procédures, jugement qui sera reconfirmé par la Cour du banc de la Reine en septembre 1871. En 1873, la veuve décède, auquel cas l'Institut canadien devient légataire de ses biens et décide de poursuivre en appel. À l'été 1874, Joseph Doutré va plaider devant le Privy Council à Londres. Les Lords redonneront gain de cause à l'Institut canadien, soulignant au passage que cette autorité ecclésiastique rappelle les pires relents de l'Inquisition. Entre-temps, le corps de Guibord attend au cimetière protestant Mont-Royal que l'on daigne le déposer dans la partie honorable du cime-

tière Côte-des-Neiges. Le 2 septembre 1875, une première tentative d'inhumation échoue lamentablement devant les jets de pierre, les invectives, bref, l'émeute, qu'un millier d'intégristes catholiques ont orchestrée. Finalement, Guibord est enterré le 16 novembre, sous escorte militaire (incluant deux pièces de canons), sans sépulture ecclésiastique. Car Mgr Bourget avait pris soin d'interdire que les pieds de terre que recevrait Guibord soient rebénits. Le plus ironique dans cette histoire débridée reste le sort qui fut réservé à la postérité de Guibord à qui on avait tout de même consenti l'insigne honneur d'une inscription toponymique. En effet, en 1876, une rue au sud de Saint-Joseph portait fièrement son nom jusqu'à ce qu'un fonctionnaire commette une erreur de transcription, ce qui fait que la rue Guibord est devenue la rue Gilford ! Destin cruel pour celui dont le travail consistait à composer les textes destinés à l'impression.

On pourrait croire que cette époque, noyée dans les bulles épiscopales, les mandements de toute espèce, est disparue de la scène culturelle et que, désormais, penser peut se faire sans se référer à un passé colonial assommant. Or, Hébert signale que « le territoire de la pensée ci-gisante est peuplé de sociolâtres chanteurs, de missionnaires internationaux qui se veulent anti-québécois, de carriéristes globe-trotteurs, de colons transculturels fiers de leur rhizome, de colons québécois qui se disent internationalistes (...) mais personne ici-maintenant n'ose trop prononcer les mots "création philosophique" alors que l'intelligentsia achète depuis vingt-cinq ans, dévore philosophie ou littérature philosophante ».

Hébert fait partie de ces rares *piocheurs d'antiquités* que Doutré espère, ce qui suppose à tout le moins de prendre le temps d'exhumer notre histoire, de filer ses faits et gestes, bref, de faire l'expérience herméneutique, au lieu de se cadenasser comme le font d'autres cultures

provinciales qui « préfèrent la règle du charnier tout en se crevant les yeux et les oreilles pour ne plus entendre l'écho déterminant de ce qu'ils sont ».

Ce livre contient des pistes multiples, déroutantes. Ainsi l'auteur propose ses *carnets du chercheur* où les sources d'information concernant l'affaire Guibord nous transportent jusque dans la presse quotidienne de l'époque tout en faisant des parallèles avec les penseurs de la société civile. Locke, Spinoza, Nietzsche, Hegel sont de la partie mais dans un dialogue vivant là où on aurait pu s'attendre à un défilé mortuaire de grands classiques. De plus, Hébert nous associe à la propre genèse de la pensée depuis 1984 jusqu'à la publication du livre. Il s'indigne, il se moque, il s'étonne. Nous suivons ses traces aux mille filons qu'il réactualise tout en laissant aux bibliophiles les sources livresques qui sont, comme le phénix, la manne première permettant de s'élever sur ce tas de cendres qu'on nomme le passé.

Si, comme il le dit si bien, *la civilisation, c'est au minimum l'art de la sépulture*, alors espérons, suivant l'hymne homérique, que quand parut l'Aurore aux doigts de rose, fille du matin, *elle puisse renaître de ses noms propres et de ses propres cendres, créativement autre.*